



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte-rendu**  
**Séance du 9 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	25	28
Date de convocation		Date Affichage
03/05/2023		12/06/2023
Séance ordinaire		

Le neuf mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance :** Sylvie HORTET

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Sébastien, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas, TURMEAU Yannick.

**Absents excusés :**

JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Jean-Louis ROULET,  
MARTIN Maryvonne, excusée, a donné pouvoir à Martine FERY,  
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry GENDRONNEAU,

**Ordre du jour :**

**0. Compte-rendu du conseil du 11 avril 2023**

**~~1. FINANCES – MARCHÉ PUBLIC MAM NDA régularisation administrative~~**

**2. ASSOCIATION Les Cheveux d'argent – Demande d'occupation d'une salle**



3. ASSOCIATIONS Bibliothèque – Convention d’occupation des locaux
4. VENTE BROUILLET
5. NOUVEAUX LOTISSEMENTS Maine-et-Loire Habitat - La Commanderie à Martigné-Briand - Dénominations
6. LOCATION DES SALLES – Mise à disposition du matériel de ménage
7. FINANCES - MAISON DE SANTE régularisation d’un titre de recettes
8. PROJET HABITAT Terranjou à Martigné-Briand (propriété Zanotti)
9. Conventions viticulteur Martigné-Briand
10. FINANCES – REGIE DES RECETTES Clôture suite à apurement
11. PROJET Ruisseau du Vau Chavagnes – PROJET Maison des Associations et Jeu de boule de fort
12. ANTENNE BOUYGUES Chavagnes – lieu d’implantation
13. PATRIMOINE TERRANJOU – Projet de vente de l’ancienne école
14. PLU PLUI
15. PROJET GSM – devenir des chemins des parcelles GSM
16. CHANTIER FIBRE TERRANJOU – point d’avancement des travaux
17. PROJET PARCOURS SANTE
18. ENVIRONNEMENT DECHETS - 3 RD’ANJOU – règlement de collecte
19. ELECTIONS - Désignation des grands électeurs – conseil du 09/06/2023 (annulation du 12/06/23)
20. FINANCES - subventions aux associations 2023
21. FINANCES – LA GLORIETTE SIEMML Aide rénovations énergétique BEE 2030
22. Décisions du maire

**Questions diverses :**

***Information RH***

***Information Ferme agriphotovoltaïque Chavagnes***

---

Le Maire ouvre la séance et annonce le retrait du point n°1 car des éléments complémentaires sont encore en attente.

**0. Compte-rendu de la séance du 11 avril 2023**

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2023 est approuvé à l’unanimité.

## 1. FINANCES – MARCHE PUBLIC MAM NDA régularisation administrative

Rapporteur : M. COCHARD

Ce point a été retiré de l'ordre du jour en début de séance par le maire en raison d'un manque d'éléments.

## 2. ASSOCIATION Les Cheveux d'argent – Demande d'occupation d'une salle

2023-05-042	ASSOCIATION - Convention d'occupation d'une salle municipale
-------------	--

Rapporteur : JL ROULET

Annexe : convention d'occupation des locaux

Par courrier du 30 janvier 2023, monsieur Blouin, président de l'Association des Cheveux d'Argent avait demandé au maire la possibilité de se réunir dans la salle annexe que l'association occupait avant 2018. En effet, il indique que l'occupation de la salle du Cercle de La Fuye devait être provisoire et qu'il y fait très froid l'hiver pour des personnes âgées.

Les réunions se tiennent tous les mercredis de 14 H à 16 H ce qui est compatible avec les autres utilisations de la salle annexe à savoir le déjeuner du personnel tous les jours de 12H30 à 13H30 et les cours de chant proposés par le centre socio-culturel des Coteaux du Layon tous les mercredis de 10 à 12H.

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, il est proposé au conseil municipal d'établir une convention d'occupation d'une salle communale, à titre gracieux, pour une durée d'un an reconductible chaque année.

Considérant ces éléments, le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité,

- **Autorise** le maire à signer une convention d'occupation des locaux.

## 3. Association Bibliothèque– Convention d'occupation des locaux

2023-05-043	ASSOCIATION Bibliothèque - Convention d'occupation des locaux
-------------	---

Rapporteur : M GENDRONNEAU

Annexe : convention d'occupation des locaux

L'association de la Bibliothèque occupe un bâtiment communal de façon permanente, à titre gracieux. Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, il convient d'établir une convention d'occupation pour l'année 2023 et reconductible tous les ans.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité,

- **Autorise** le maire à signer une convention d'occupation des locaux.

#### 4. VENTE BROUILLET

2023-05-044	PATRIMOINE TERRANJOU – vente Brouillet
-------------	--

*Rapporteur : JP COCHARD (en l'absence de Mme Martin)*

Concernant le dossier Brouillet, le document d'arpentage pour la division des 2 lots voirie est effectué, de même que la saisie des domaines pour ces 2 lots. Les diagnostics ont été réalisés toutefois celui concernant l'assainissement n'est pas conforme et est toujours en attente d'une mise en conformité (contre visite obligatoire).

S'agissant du déclassement de la voirie ZA des ronces, il n'y aura pas d'enquête publique. De plus, le bornage a été fait.

Au regard de tous ces éléments, il est demandé au conseil municipal de prendre une délibération afin d'autoriser la vente.

Vu le document d'arpentage pour la division des 2 lots voirie fournit par INITIO CONSEIL,

Vu le bornage effectué,

Vu les avis du Domaine pour ces 2 lots,

Vu les diagnostics réalisés nécessitant une mise en conformité (contre visite obligatoire),

Vu le déclassement de la voirie ZA des ronces,

Vu les délibérations du conseil municipal de Terranjou 2022-10-109 du 4 octobre 2022 et 2022-11-114 du 14 novembre 2022,

Il est demandé au conseil municipal de prendre une délibération afin d'autoriser la vente des parcelles suivantes :

- 191G3164, 191G3165 à la Société Brouillet pour un montant de 20 000€ et,
- 191G2824 et 191G264 à la SCI DES MURIERS pour un montant de 300 000 €.

Considérant ces éléments, le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité,

- **Autorise** la vente après mise en conformité.

#### 5. NOUVEAUX LOTISSEMENTS Maine-et-Loire Habitat de La Commanderie à Martigné-Briand - Dénominations

*Rapporteur : JP COCHARD en l'absence de Mme MARTIN*

Pour information, un nom a été attribué à chacun des nouveaux lotissements : celui de 11 lots s'appellera « lotissement des fruitiers » car il se situera sur un ancien verger. A noter que le nom « lotissement du Verger » est déjà attribué à Notre Dame d'Allençon. Celui de 5 lots se nommera « lotissement de la Scierie » en raison de sa localisation sur le site de l'ancienne scierie.

## 6. LOCATION DES SALLES – Mise à disposition du matériel de ménage

*Rapporteur : M. GENDRONNEAU*

Pour information, afin d'harmoniser les pratiques sur les 3 sites de Terranjou, il sera indiqué aux occupants de d'apporter leurs produits de nettoyage personnels mais d'utiliser le matériel mis à disposition dans les salles. En effet, jusqu'à maintenant, dans certaines salles il était demandé de nettoyer uniquement à l'eau chaude or les sols restaient collants. Pour rappel, les particuliers n'ont pas l'habilitation pour le dosage des produits professionnels utilisés en collectivité. Une vigilance sera apportée à l'état du matériel mis à disposition. De plus la procédure interne prévoit un état des lieux d'entrée et de sortie systématique à chaque location.

## 7. PROJET HABITAT Terranjou à Martigné-Briand (propriété Zanotti)

*Rapporteur : JP COCHARD en l'absence de M. MARTIN*

Pour information, un lotisseur nantais Primalis propose l'achat de la propriété afin d'y construire des logements. Le droit de préemption ne sera pas appliqué.

S'agissant du projet, il est demandé quelle mixité (types de logements) est prévue dans le projet. A ce stade, il n'y a pas d'information.

## 8. Conventions viticulteur Martigné-Briand

2023-05-045	PATRIMOINE TERRANJOU - Convention CUMA Martigné-Briand – Mise à disposition d'un terrain communal
-------------	---

*Rapporteur : JL. ROULET*

*Annexe : convention de mise à disposition d'un terrain communal*

Les viticulteurs de la commune déléguée de Martigné-Briand, réunis en CUMA ont sollicité la commune de Terranjou afin de pouvoir disposer d'une terrain aménagé à effet de recueillir les effluents viticoles en dehors des périodes d'épandage.

La Commune de Terranjou bénéficiant d'un terrain qui comporte une cuvette étanche en capacité de recevoir les effluents évoqués a répondu favorablement au regard de la nécessité, en matière de santé publique de s'assurer que les effluents sont correctement entreposés avant l'épandage évoqué.

Les parties se sont ainsi rapprochées afin de formaliser, au titre d'une convention de mise à disposition d'un terrain relevant du domaine privé communal situé route de Cornu, Martigné-Briand, TERRANJOU, les conditions et modalités de mise à disposition de ce terrain.

Il est demandé au conseil municipal de valider les termes de la convention et de charger le maire de signer tous les documents afférents à ce dossier, et d'inscrire les recettes au budget 2023. Une location de 300 € par an est proposée en compensation de l'entretien du site par les agents techniques communaux.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité,

- **valide** les termes de la convention,
- **charge** le maire de signer tous les documents afférents à ce dossier,
- **demande** à faire inscrire les recettes au budget.

### 9. FINANCES – REGIE DES RECETTES Clôture suite à apurement

2023-05-046

FINANCES - REGIE – Clôture de la régie d'avance

*Rapporteur : JP COCHARD en l'absence de M. MARTIN*

Pour rappel, le 25 janvier 2023, les services de la Trésorerie de Trélazé ont contrôlé les régies de la commune. Il a été dressé un rapport mentionnant les irrégularités relevées notamment un déficit de 1 617.10 € provenant de menues dépenses. Le conseil municipal par délibération 2023-04-41 a voté l'apurement de la régie.

Le maire demande au conseil municipal d'accepter la clôture de ladite régie.

Le conseil municipal, à mains levées, à l'unanimité,

- **Accepte** la clôture de la régie d'avance.

### 10. PROJETS Ruisseau du Vau Chavagnes –Maison des Associations

*Rapporteur : JP. COCHARD*

En préalable aux projets concernant le ruisseau du Vau de Chavagnes et la Maison des associations, le maire propose une visite avec l'ensemble des élus du conseil municipal afin d'observer les réalisations d'autres communes, d'alimenter les débats et de créer une cohésion autour de ces projets.

Le déplacement pourrait se dérouler comme suit :

- Site de la Maison des associations comprenant un jeu de boule de fort à Distré,
- Au retour, détour via Grézillé puis Ste Melaine, pour observer le reméandrage des ruisseaux, une technique de réoxygénation des cours d'eau. Pour rappel, les projets de reméandrages sont subventionnés par l'Agence de l'Eau et le Département de Maine-et-Loire.



- Déjeuner/diner.

La question de l'arbitrage des projets est posée. Le maire rappelle que l'objectif de la sortie est de discuter et de s'inspirer des réalisations. La mise en œuvre dépendra des subventions accordées.

Plusieurs dates seront proposées aux élus.

### 11. ANTENNE BOUYGUES Chavagnes – lieu d'implantation

*Rapporteur : JL. ROULET*

Pour information, un second mât comportant 3 antennes pour la société Bouygues va être installé à Chavagnes. Le lieu d'implantation reste à déterminer, 4 sites sont à l'études.

### 12. PATRIMOINE TERRANJOU – Projet de vente de l'ancienne école

2023-05-047

PATRIMOINE TERRANJOU – Projet de vente de l'ancienne école

*Rapporteur : JL. ROULET*

Le bâtiment de l'ancienne école publique de Chavagnes est très dégradé. Un projet de réaménagement a été étudié par Maine-et-Loire Habitat mais il restera sans suite puisque les coûts de restauration et de mise au norme sont trop élevés. Il est proposé de sortir l'ancienne école du patrimoine communal. Pour rappel, la commission bâtiment était favorable à cette vente en allotissant avec notamment un lot très urgent concernant la bâtisse inoccupée.

Il est donc demandé au conseil municipal un accord de principe pour la vente du bâtiment.

Le conseil municipal, à mains levées, avec 1 abstention et 27 voix pour,

- **Valide** le principe de vendre de l'ancienne école.

### 13. PLU PLUI

*Rapporteur : JL. ROULET*

Le PLU de Terranjou est en cours de révision. Toutefois, il a été annoncé en réunion communautaire que les 19 PLU de la communauté de communes pourraient être revus et intégrés à un PLUI en 2027. Dans le cas où le conseil communautaire se prononcerait pour un PLUI, le conseil de Terranjou devra donner son avis dans les 3 mois suivants cette décision.

Une intervention en début de conseil de l'agent en charge du dossier à la communauté de communes sera programmé prochainement.



#### 14. PROJET GSM – devenir des chemins des parcelles GSM

2023-05-048

PATRIMOINE - PROJET GSM –Chemins

*Rapporteur : JL. ROULET*

La Société GSM exploitant la carrière des Alleuds est propriétaire de parcelles à Chavagnes. La question du devenir des chemins communaux est en question. Une convention d'exploitation entre GSM et Terranjou proposant une rente est en cours de finalisation.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention d'exploitation des chemins.

Le conseil municipal, à mains levées, à l'unanimité,

- **Autorise** le maire à signer la convention ainsi que tout autre document concerné.
- **Demande** à faire inscrire les recettes au budget.

#### 15. CHANTIER FIBRE TERRANJOU – point d'avancement des travaux

*Rapporteur : JL. ROULET*

Un état d'avancement du chantier fibre est présenté aux élus car la mise en œuvre a pris du retard à Chavagnes. En effet, il devait s'achever fin 2022 mais il devrait prendre fin en décembre 2023.

#### 16. PROJET ESPACES SPORTIFS DE PLEIN AIR

2023-05-049

SPORT - Projet espaces sportifs de plein air

*Rapporteur : T. GENDRONNEAU*

*Annexe : Devis Casal*

L'Office national des sports propose un appel à projet afin de promouvoir le sport en plein air. Une subvention pourrait être décrochée pour l'installation de 3 parcours de santé dans chacun des sites de Notre Dame, Chavagnes et Martigné-Briand.

Le devis reçu de la Société Casal Sport chiffre 4 types d'appareils (vélo elliptique, rameur, chaise romaine et combiné abdo lombaire) à 35381,60 € HT.

La date limite de présentation des dossiers est le 14 juin 2023.

La commission cadre de vie informe que la piste bosselée pour VTT/BMX dite « pumphtrack » pourrait également prétendre à cette subvention.

Le conseil municipal, à mains levées, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet d'espaces sportifs de plein air pour un coût prévisionnel de 42 457,92€ TTC,
- **Charge** le maire de faire déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projets.



## 17. FINANCES - subventions aux associations 2023

2023-05-050

FINANCES - subventions aux associations 2023

*Rapporteur : T. GENDRONNEAU*

*Annexe : proposition d'attribution des subventions*

Il est rappelé au conseil que les subventions aux associations (art 6574) font l'objet d'une délibération particulière et d'une annexe au budget primitif.

L'attribution d'une subvention au bénéfice d'une association est un acte créateur de droit dont elle peut alors se prévaloir vis-à-vis de la commune.

Pour les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € annuel, la signature d'une convention d'objectifs et de moyens est obligatoire.

Il est de plus exposé que désormais, les associations qui perçoivent une subvention publique doivent, depuis le 1er janvier 2022, s'engager à respecter le contrat d'engagement républicain arrêté par le décret n°2021-1947 du 31-12-2021.

Au regard de la nouveauté de cette loi, ce contrat d'engagement sera communiqué à chacune des associations qui bénéficiera d'une subvention communale en accompagnement du courrier qui leur sera adressé pour l'informer de la décision attributive du conseil.

Les propositions de subventions de la commission association sont présentées au Conseil municipal.

Le conseil municipal, à mains levées, à l'unanimité

- **valide** les propositions de la commission association,
- **demande** à inscrire les subventions au budget

## 18. ELECTIONS - Désignation des grands électeurs – conseil du 09/06/2023

*Rapporteur : JP. COCHARD*

*PJ : Courrier Préfecture*

Lors du conseil des ministres qui s'est tenu le mardi 4 avril 2023, le ministre de l'intérieur et des outre-mer a annoncé les dates retenues par le Gouvernement pour l'organisation des élections sénatoriales 2023.

Ainsi, le scrutin sénatorial aura lieu le dimanche 24 septembre 2023. Au préalable, la date de réunion des conseils municipaux en vue de la désignation des délégués et de leurs suppléants est fixée au **vendredi 9 juin 2023 impérativement**.

Par conséquent, la réunion du conseil municipal fixée au 12/06/23 est **avancée au 09/06/2023**.

## 19. FINANCES – LA GLORIETTE SIEML Aide rénovations énergétique BEE 2030

2023-05-051	FINANCES – LA GLORIETTE SIEML Aide rénovation énergétique BEE 2030
-------------	--

Rapporteur : JP COCHARD en l'absence de M. MARTIN

Annexe : Notification d'attribution et convention

La candidature de Terranjou a été retenue dans le cadre de l'appel à projets BEE 2030 du SIEML concernant la rénovation thermique de l'école de La Gloriette de Martigné-Briand.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y référant et à inscrire la recette de 81 698 €.

Le conseil municipal, à mains levées, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à signer la convention « aide pour la rénovation énergétique BEE 20303 » avec le SIEML ainsi que tous les documents qui s'y réfèrent,
- **Demande** à inscrire la recette au budget.

## 20. Décisions du maire

Entreprise	Objet	Lieu	Montant HT	Montant TTC	Date signature	Date CM
GLF	Location de toilettes sèches - Petit Girondeau	Petit Girondeau	1 500,00 €	1 800,00 €	18/04/2023	mai-23
KILOUTOU	Location nettoyeur haute pression		1 034,02 €	1 240,82 €	17/04/2023	mai-23
GESLIN	remplacement chaudières logements n°4 et 5	Gendarmerie	7 777,67 €	9 333,20 €	21/04/2023	mai-23
EURE FILM	Douchette opticon	Bibliothèque CH	199,10 €	238,92 €	18/04/2023	mai-23
LMTP	Location mini-pelle - recherche fuite	Girondeau	205,00 €	246,00 €	18/04/2023	mai-23
QUINCAILLERIE DOUESSINE	Moquette forum des associations	Girondeau	495,83 €	595,00 €	19/04/2023	mai-23
SUPRATECH	Poubelle	Girondeau	464,40 €	599,28 €	26/04/2023	mai-23
PULSAT	REFRIGERATEUR	Petit Girondeau	466,66 €	559,99 €	27/04/2023	mai-23
PULSAT	REFRIGERATEUR	PISCINE	466,66 €	559,99 €	27/04/2023	mai-23
HENRI JULIEN	MANGE-DEBOUT X5 ET TABOURETS X20	Girondeau	1 008,50 €	1 210,20 €	27/04/2023	mai-23
TATAMI STORE	TATAMI X12	Girondeau	1 446,72 €	1 736,06 €	27/04/2023	mai-23
PULSAT	REFRIGERATEUR	MAIRIE MB	499,99 €	599,99 €	27/04/2023	mai-23
INOVALYS	ANALYSES LEGIONELLES	PISCINE	243,68 €	292,42 €	27/04/2023	mai-23
PHARMACIE DU LAYON	BOUTEILLE ET LOCATION JOURNALIERE	PISCINE	161,84 €	182,66 €	27/04/2023	mai-23
TECH2O OUEST	FOURNITURES PRODUITS PISCINE SAISON 2023	PISCINE	3 312,16 €	3 974,59 €	27/04/2023	mai-23
BECOT	CONTRÔLE DISCONNECTEUR	PISCINE	202,00 €	242,40 €	27/04/2023	mai-23

## Questions diverses

Point RH - Information sur les départs et les recrutements

La piscine ouvrira pour la saison 2023.

Le forum des associations se tiendra le samedi 3 juin 2023 au Complexe Girondeau.

Dépôts sauvages : Des pneus ont été retrouvés et rapportés à la déchetterie. Il est dommage de faire payer les personnes qui réparent les incivilités en rapportant.

Le fauchage des bernes est jugé tardif cette année.

Le projet de La Vilaine, la première réunion de chantier aura lieu début juin.

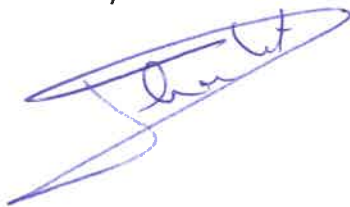
Ferme agriphotovoltaïque Chavagnes – retour sur la réunion publique du 26 avril dernier

Fin de séance à 23H30

Fait à Terranjou, le 12/06/2023

Le secrétaire de séance,

Sylvie HORTET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sylvie Hortet', written over a horizontal line.

Le maire,



Jean-Pierre COCHARD